



Les 14 intercommunalités à fiscalité propre de Seine-et-Marne écrites en couleur bleue, disposent au moins de la compétence collecte en Assainissement Collectif. (sur une partie de son territoire pour la CA Coulommiers Pays de Brie.)

EPCI COLLECTE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2021

- Commune isolée
- Pas d'assainissement collectif
- 194 CA Marne et Gondoire
- 196 CA Melun Val de Seine
- 197 CC Pays de Montereau
- 200 CC Brire des Rivières et Châteaux
- 201 CA du Pays de Fontainebleau
- 202 CC du Pays de l'Ourcq
- 204 CA Coulommiers Pays de Brie
- 206 CC Plaines et Monts de France
- 208 CA Val d'Europe Agglomération
- 209 SIAEP de Nemours-Saint-Pierre
- 210 SIAEPA De La Houssaye-en-Brie
- 211 SIA de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin
- 212 SIA de Quincy, Mareuil, Condié
- 213 SICTELCEO
- 214 SIDASS de Moret Seine et Loing
- 216 SMAEP de Crècy-Boutigny
- 217 SM à la carte Eaux Région de Buthiers
- 220 CC des Deux Mornes
- 222 SYAGE
- 250 CC des 2 Vallées (91)

EPCI TRANSPORT / EPURATION

- (si différent de collecte) AU 01/01/2021
- SI de la Brie pour le raccordement à Valent
- SIA Orvanne Saint-Mammès Veneux-les-Sablons
- SIAM
- SIAECE
- SICTEUPGT
- SM de l'Orge, la Rémard et de la Prédecolle
- SIA de Champagne-sur-Seine Thomery

